



HAL
open science

Parcours géographiques et trajectoires intellectuelles. Récits de la coopération au Maghreb

François Siino

► **To cite this version:**

François Siino. Parcours géographiques et trajectoires intellectuelles. Récits de la coopération au Maghreb. IREMAM. Le temps de la coopération. Sciences sociales et décolonisation au Maghreb, Karthala-Iremam, pp.351-370, 2012, Hommes et sociétés. halshs-00875675

HAL Id: halshs-00875675

<https://shs.hal.science/halshs-00875675>

Submitted on 22 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Parcours géographiques et trajectoires intellectuelles

Récits de la coopération au Maghreb

François Siino *

Ils sont sans doute plusieurs dizaines de milliers en France, hommes et femmes, en fin de cinquantaine pour les plus jeunes, octogénaires pour les plus âgés. Ils ont partagé une expérience qui a occupé plusieurs années de leur vie d'adultes et les a souvent marqués pour le reste de leur existence. Entre la fin des années 1950 et le début des années 1980, ils ont été coopérants. Engagés volontaires dans une politique de l'État français dont ils partageaient globalement l'objectif affiché : venir en aide, à la mesure de leurs compétences, aux nations du tiers-monde qui en étaient alors dépourvues au sortir de la colonisation. Majoritairement enseignants, mais aussi médecins, experts et techniciens dans divers domaines, ils forment une population composite, parfois traversée par « le conflit des motivations et l'opposition des attitudes » (Hessel, 1970 : 9), mais aussi unie par des conditions de vie comparables et par une même situation « d'exil sous contrat »¹ relativement originale dans l'histoire des relations internationales.

Parmi les jeunes nations qu'ils se proposaient alors d'aider – pour la plupart des anciennes possessions coloniales devenues depuis peu indépendantes – les pays du Maghreb occupent à l'époque une place à part. En premier lieu, du fait de la relation particulière qu'ils entretiennent avec la France et qui persiste au-delà des indépendances : proximité géographique, longue cohabitation des populations, diffusion importante de la langue française, mais aussi violence politique et militaire des processus de décolonisation, à la mesure de la domination exercée pendant des décennies par la puissance occupante. La force de cette relation explique la priorité donnée par la France à la politique de coopération avec ces pays et l'importance numérique de la présence de coopérants au Maghreb².

* CNRS, IREMAM, Aix-en-Provence.

1. Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Suzie Guth (Guth, 1984).

2. Pour ne donner qu'un seul chiffre concernant le volet enseignement, les coopérants français au Maghreb représentaient en 1970 plus des deux tiers des effectifs répartis dans l'ensemble du monde), soit 16359 personnes (Esprit, 1970, p.29).

Pourtant, en dehors d'une enquête publiée en 1970 par la revue *Esprit* et d'un ouvrage de Suzie Guth publié en 1984 et nourri d'une observation participante et d'enquêtes en Afrique de l'Ouest et au Maroc, on ne trouve quasiment aucune monographie ou essai consacré à cette singulière communauté. Plus surprenant, en des temps d'intense production mémorielle et eu égard au nombre de personnes concernées par cette expérience atypique, on ne trouve guère plus de récits de souvenirs ou de retours d'expériences vécues comme il a pu s'en écrire à propos d'autres séquences historiques du XX^e siècle (seconde guerre mondiale, guerres coloniales, vagues migratoires...). Même les espaces moins contrôlés du web ne livrent qu'une maigre moisson d'évocations de cette expérience³.

1. Entre récits de vie et analyse sociologique : témoignages de *social scientists* dans la transition post-coloniale

De fait, comme pour la plupart des recherches menées sur le temps présent, le retour sur cette période de la coopération dans le Maghreb indépendant implique la confrontation avec une temporalité intermédiaire : trop proche pour que les archives institutionnelles publiques soient aisément accessibles, mais néanmoins déjà assez ancienne pour que certains de ceux qui l'ont vécue commencent à disparaître.

Le principal objectif du projet dont résulte cet ouvrage étant de dresser un bilan intellectuel de la coopération universitaire et scientifique et d'examiner les effets en retour de cette expérience sur les recherches menées en France et au Maghreb⁴, la constitution d'un corpus de témoignages d'anciens coopérants apparaissait comme une impérieuse nécessité méthodologique. Seule une telle source, confrontée aux écrits et aux productions, mais aussi aux tentatives de rationalisation a posteriori des acteurs concernés (ce que sont la plupart des textes rassemblés dans ce volume) pouvait permettre de reconstituer, à travers une pluralité de parcours individuels, le processus de recomposition des savoirs en sciences sociales, mais aussi de construction d'un nouveau regard porté sur les sociétés de l'Afrique du Nord, et par ces sociétés sur elles-mêmes. Au delà de cet objectif premier, un tel corpus de sources orales pouvait également permettre d'éclairer la dimension proprement humaine et sociologique de la coopération de façon à pouvoir être utilisé, le cas échéant, dans le cadre de recherches ultérieures sur cette période.

Les témoignages rassemblés dans le cadre de cette enquête entre 2009 et 2011 sont donc des récits de parcours débutant largement en amont de l'expérience de coopération (origines, formation, engagements) et se poursuivant en aval (retour en France, réinsertion et poursuite de la carrière professionnelle). Ils concernent majoritairement des hommes et des femmes formés aux disciplines des sciences humaines et sociales, coopérants dans l'enseignement supérieur, ou plus rarement secondaire (avec parfois des passages entre l'un et l'autre). Dans une moindre mesure, il comprend également les récits de ressortissants des trois pays du Maghreb qui ont vécu, en tant qu'étudiants ou jeunes universitaires, la cohabitation avec les coopérants français et étrangers en général. Au moment de la publication du présent ouvrage,

3. Voir par exemple le blog de Paul Oriol, interviewé dans le cadre de cette enquête, qui consacre d'assez longs passages à des souvenirs et des analyses concernant cette période. Mais il s'agit apparemment d'une exception dans le genre (<http://pauloriol.over-blog.fr/article-36081362.html>).

4. Voir la présentation du projet par Jean-Robert Henry dans ce volume. Voir également son texte « La recomposition des savoirs au Maghreb à l'époque de la coopération » publié en 2009 dans *l'Année du Maghreb* (Henry, 2009) et qui a ouvert la première piste pour la construction intellectuelle de cette recherche collective.

près de soixante entretiens ont été rassemblés, la plupart enregistrés en vidéo, mais il s'agit évidemment d'un corpus ouvert à tous les enrichissements⁵.

Cette constitution sélective de l'échantillon de personnes interrogées interdit évidemment toute extrapolation incontrôlée des discours recueillis à l'ensemble des coopérants. On ne saurait y rechercher trop hâtivement une représentativité d'une population à la fois nombreuse et diversifiée (notamment en fonction des diverses spécialités, et peut-être surtout des différentes aires géographiques de coopération).

En revanche, un tel corpus permet de saisir avec précision la façon dont de jeunes intellectuels en cours de formation ont conjugué engagements scientifique et militant en se confrontant, sur le terrain, aux transitions postcoloniales. A un niveau plus global, il permet aussi d'observer comment les sciences sociales dans leur ensemble, à une époque d'intense effervescence intellectuelle, caractérisée entre autre par une porosité entre débat scientifique et combats sociaux et politiques, ont trouvé leur place dans ces processus de transition. C'est aussi une source précieuse pour comprendre comment ces jeunes intellectuels et les disciplines qu'ils représentent ont pu être marqués en retour par le contexte historique et idéologique particulier de la coopération et, en définitive, contribuer à construire de nouveaux regards savants, décalés à la fois vis-à-vis des savoirs coloniaux mais aussi parfois des paradigmes dominants dans les sociétés du Nord.

2. Le coopérant dans tous ses états

Comme pour toute recherche dans laquelle les sources orales tiennent une place majeure, et en attendant de pouvoir les croiser avec un ensemble plus vaste de sources écrites, publiques et privées, un certain nombre de précautions doivent être prises. Recueilli à plusieurs décennies de distance, le matériau est délicat à utiliser. Chaque témoignage peut s'entendre comme le résultat de reconstructions plus ou moins conscientes, d'un regard a posteriori pouvant s'avérer sélectif, voire mythifiant ; en sens inverse, le recul peut à l'évidence conférer une lucidité, une liberté de ton et des efforts de vérité qui ne se seraient peut-être pas manifestés au moment même de l'expérience. C'est donc en tant qu'ensemble qu'un tel corpus prend son sens dans la mesure où il permet la confrontation des témoignages, les recoupements et les contradictions, les discours obligés, convenus ou dissidents⁶.

En réalité, le risque n'est pas tant de tomber dans le piège de récits mythifiés mélangeant nostalgie d'une jeunesse idéaliste, exotisme plus ou moins fantasmé, attrait d'une situation professionnelle valorisante et rémunératrice, radicalisme politique et militantisme révolutionnaire, goût romantique de l'aventure... que de ne retenir seulement l'une ou l'autre de ces dimensions⁷. Ainsi F. de Negroni qui raille la naïveté intéressée des coopérants (de Negroni, 1977), H. Aron qui dénonce leur incompetence voire leur cynisme (Aron, 1972), C. Simon qui surdétermine la dimension politique en sélectionnant un petit groupe de « pieds-rouges » qui ne se reconnaissent pas tous dans l'appellation (Simon, 2009).

5. Voir le descriptif en annexe. Les enregistrements sont déposés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, partenaire de cette enquête.

6. Voir les réflexions de Florence Descamps concernant l'apport spécifique de l'image à la clarification du statut du témoignage oral, par rapport à l'entretien audio (Descamps, 2005).

7. D'où les choix difficiles qu'impliquait le travail de montage effectué par Sébastien Denis pour réaliser le film intitulé *Coopérations* qui accompagne cet ouvrage et dont il explique les principes dans son texte.

Or, l'intérêt de ces entretiens est précisément la complexité qu'ils dévoilent, une fois juxtaposés. Pour reprendre une typologie proposée par Maurice Flory, il est évident que l'on a plutôt affaire ici à des parcours engagés et non à des coopérants « indifférents » (Flory, 1973). Mais les frontières ne sont jamais étanches et les motivations les plus diverses peuvent cohabiter intimement et sans réelles contradictions : on peut tout à la fois adhérer à des idéaux révolutionnaires et apprécier un salaire d'expatrié, faire preuve d'un zèle professionnel exemplaire sans pour autant refuser l'attrait touristique de plages désertes ou de dunes sahariennes, percevoir l'avantage à court terme d'un échappatoire au service militaire et l'intérêt à plus long terme de sociétés en voie de développement. Nombre de témoins interrogés ont d'ailleurs essayé d'échapper à la tentation de la rationalisation a posteriori en reconnaissant ce mélange des genres⁸. C'est de cette complexité, déjà suggérée par l'enquête menée en 1970 par la revue *Esprit*⁹, qu'il faut tenter d'extraire des pistes méritant d'être creusées plus avant. Sur la base d'une première lecture transversale, on se bornera, dans les paragraphes qui suivent à en suggérer quelques unes.

3. Lieux et temps de la coopération

A l'écoute de ces multiples témoignages, l'idée s'impose rapidement qu'il n'y a évidemment pas « une » coopération, mais des expériences multiples souvent sensiblement différentes selon les contextes. Parmi les différents paramètres qui contribuent à faire varier les récits d'anciens enseignants et chercheurs au Maghreb, on peut en retenir deux qui semblent particulièrement déterminants : le lieu d'une part, le moment d'autre part.

Ainsi les récits de coopération en Algérie se distinguent-ils généralement de ceux qui ont pour cadre le Maroc où la Tunisie. Au risque de forcer le trait, on peut avancer l'idée que dans le cas de l'Algérie, la dimension politique (entendue au sens large) de la « mémoire coopérante » constitue une sorte d'armature centrale sur laquelle s'agrège un ensemble composite d'expériences de natures diverses, alors que cette dimension est beaucoup moins prégnante dans les deux autres pays. Après avoir reconquis son indépendance, l'Algérie – et singulièrement sa capitale, Alger – est effectivement devenue l'épicentre des mouvements de révolutionnaires à l'échelle mondiale, accueillant sur son sol les délégués de mouvements de libération nationale et de contestation du monde entier¹⁰. Elle participe activement à la préparation de la seconde conférence de Bandung prévue à Alger pour juillet 1965 et de la conférence tricontinentale tenue à Cuba en janvier 1966. Immergés dans cette société en effervescence, les jeunes coopérants du début des années 1960 auraient pu aisément inventer avec quelques années d'avance l'un des slogans de mai 1968 : « Tout est politique ».

8. Mélange d'ailleurs fort intelligemment pris en compte par le premier *Guide du coopérant français en Algérie* réalisé en 1968 à l'initiative de Stéphane Hessel, alors diplomate à Alger. Après une introduction « engagée » du maître d'ouvrage, on y trouve un guide administratif de la « carrière » du coopérant depuis son recrutement, ses avantages financiers, jusqu'à sa retraite, mais aussi une présentation historique et pratique du pays digne d'un guide de bon niveau et complétée par une carte de l'inventaire touristique de l'Algérie.

9. Avec cette différence que l'enquête de 1970 était menée auprès de coopérants en cours d'expérience (puisque encore en poste), alors que la présente recherche, menée à plusieurs décennies de distance, abordait également le bilan que les individus pouvaient dresser de leur expérience et la trace de celle-ci dans leur itinéraire personnel.

10. Cf. l'article de Claude Deffarge et Gordian Troeller, « Alger, capitale des révolutionnaires en exil », *Le Monde diplomatique*, août 1972.

Il est difficile de savoir si, d'une façon ou d'une autre, l'Algérie a attiré préférentiellement de jeunes coopérants plus engagés que les autres¹¹, ou si le climat politique local a influencé nombre d'entre eux pendant leur séjour. Quelle qu'en soit la raison, leur degré d'adhésion au projet de socialisme algérien semble aller de soi et ils lisent – au moins pendant un certain temps – les actions menées par le régime algérien comme autant d'actes d'une révolution en marche à laquelle ils participent. Pour beaucoup, il s'agit d'une expérience vécue sur le mode de l'enthousiasme et de la fusion, dans laquelle le collectif (français et algériens confondus) prend souvent le pas sur l'expérience individuelle : sociabilités professionnelles et intellectuelles, discussion politiques, mais aussi loisirs, découverte commune du pays, événements culturels... La mixité entre les coopérants français et leurs pairs algériens pose d'autant moins de problème que les interlocuteurs ont l'impression de parler le même langage, d'utiliser les mêmes catégories et d'interpréter la réalité à travers les mêmes grilles d'analyse.

Dans les autres pays du Maghreb, les entretiens témoignent d'une expérience vécue sur un mode beaucoup moins fusionnel. A la différence de l'Algérie, les plus politisés des coopérants affectés en Tunisie ou au Maroc se sentent rapidement contraints à une certaine réserve – voire à de la dissimulation de leurs opinions – sous peine d'ennuis avec les autorités locales ou avec leurs tutelles françaises. Du coup, l'engagement s'investit préférentiellement dans la mission professionnelle, l'enseignement en l'occurrence¹². La relation reste plus distanciée, non pas avec l'environnement humain mais avec le projet de société, même si la croyance en une participation au développement de ces pays n'est pas moins forte. La dimension proprement professionnelle de l'expérience y prend plus de place et le regard reste davantage dans le registre analytique. Là aussi, des changements sociaux majeurs sont vécus, observés et décrits mais, du fait d'une posture plus en retrait, ils engagent moins profondément les personnes. Ces rapports différenciés au projet politique sont aujourd'hui clairement perçus par ceux qui les ont vécus. Pour paraphraser le témoignage d'un ancien coopérant en Tunisie, on pourrait les résumer en disant qu'en Tunisie ou au Maroc, faire la révolution, c'était *contre* le pouvoir, en Algérie, c'était *avec* lui.

Cette première distinction spatiale Algérie / Tunisie et Maroc en croise une autre, celle qui distingue les coopérants en poste dans une capitale et ceux qui sont affectés dans une province plus ou moins reculée du pays. Là où ces derniers sont, par la force des choses, en contact quotidien avec une certaine réalité du « terrain », les premiers n'en ont, de leur propre aveu, qu'une connaissance relativement superficielle, le plus souvent sous l'angle « touristique » de la virée effectuée entre amis à l'occasion d'un weekend ou d'une semaine de congés. Pour le reste, leur expérience du pays reste largement médiatisée par une élite culturelle (universitaire) francophone, elle aussi proche de certaines options du pouvoir, et par une grille de lecture fortement imprégnée de l'idéologie développementaliste officielle.

Le temps de la coopération n'est pas non plus un temps à valeur constante. Selon que le récit renvoie plutôt aux années 1960 ou plutôt aux années 1970 et au-delà, la teneur en varie sensiblement. Pour ceux qui sont restés en poste assez longtemps pour connaître plusieurs

11. L'un des travaux les plus informés sur les conditions de recrutement des coopérants témoigne du caractère très aléatoire des affectations, censées s'effectuer en fonction des demandes des États aidés et des vœux formulés par les candidats, et en conclut que « l'hypothèse d'un recrutement dû au hasard semble la plus réaliste » (Guth, 1982 : 131). Plusieurs témoignages semblent confirmer cette hypothèse, d'autres en revanche établissent un lien entre le fait qu'ils aient pu avoir un engagement préalable, ce qui leur aurait valu de se voir refuser certaines destinations de coopération (Asie ou Afrique noire) et orienter vers l'Algérie.

12. Cette transmutation de l'engagement politique en ce que René Gallissot appelle le « devoir d'état » (par référence au principe catholique) est déjà présente dans l'enquête de la revue *Esprit* (*Esprit*, 1970), notamment p.116-117.

périodes, on constate le plus souvent un récit en deux phases : la première consiste en une évocation euphorique, celle de la découverte, de l'accueil bienveillant d'une société chaleureuse, fraternelle et exempte de tout ressentiment, de l'engagement et de l'adhésion aux valeurs de l'anticolonialisme sous toutes ses formes, du progrès et du développement ; la seconde décrit – en général après le tournant des années 1970 – l'installation progressive d'un malaise assorti d'une phase de remise en cause plus ou moins bien vécue et supportée. On reviendra plus loin sur les raisons d'une telle ambivalence de l'expérience.

Enfin, ces distinctions entre les lieux et les temps de la coopération peuvent être croisées pour éclairer la question du rapport des coopérants avec la langue arabe. Dans l'ensemble du Maghreb depuis peu indépendant, le français est largement compris, très souvent parlé. Les coopérants, même présents pour une longue durée, ne se lancent que rarement dans l'apprentissage de l'arabe, qu'il s'agisse du dialectal utilisé au quotidien par l'ensemble de la population ou de l'arabe standard officiellement appelé à devenir la langue de l'administration et de l'enseignement. Quelques rares exceptions existent cependant qui semblent obéir à un « effet de périphérie » à l'échelle régionale, dont la ville d'Alger serait le centre. Les coopérants affectés en Tunisie et au Maroc ont plus tendance à apprendre l'arabe (dialectal ou moderne) que ceux séjournant en Algérie¹³. En Algérie même, ceux qui vivent dans des provinces (plus ou moins reculées) seront plus souvent enclins à faire l'effort d'un apprentissage que ceux en poste dans la capitale. Et cette propension semble augmenter également dans le cas des séjours les plus tardifs (des années 1975 aux années 1980 et au-delà), dans le contexte d'une progressive arabisation des sociétés maghrébines. Enfin, pour quelques jeunes historiens que leurs recherches confrontent à des sources écrites ou orales, récentes ou anciennes, l'arabe apparaît comme une condition sine qua non d'une compréhension de l'histoire locale.

En revanche, pour les coopérants en poste à Alger, y compris dans les années 1970, la question semble ne pas se poser. Habités à fréquenter une élite culturelle pour laquelle le français est une langue d'expression naturelle, souvent mieux maîtrisée que l'arabe moderne¹⁴, ils n'en perçoivent aucun besoin. Cette francophonie partagée et, sur le moment, assez largement impensée, contribue sans doute à amoindrir un sentiment d'altérité culturelle perceptible dans d'autres domaines (religieux, familial, etc.).

4. Émancipations : rencontrer l'Histoire au Sud

En dépit de la diversité des expériences dont on vient d'évoquer quelques uns des ressorts, on peut néanmoins repérer un cadre narratif d'ensemble dans lequel les parcours personnels viennent trouver leur place propre. Ce cadre est le support de deux récits d'émancipation superposés.

En arrière fond, il y a la grande Histoire, celle des nations du Sud qui se libèrent peu à peu de l'emprise des impérialismes. Là, des hommes tentent de bâtir des sociétés nouvelles sur la base de projets souvent pensés et perçus comme révolutionnaires, censés apporter à la fois souveraineté politique, dignité culturelle et mieux-être matériel. C'est souvent, comme en

13. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que le « Guide du coopérant français en Algérie » n'évoque à aucun moment la question – sauf pour constater que « la pratique de notre langue est générale » - alors que son équivalent pour le Maroc encourage vivement les coopérants à acquérir la « langue dialectale [qui], outre son aspect pratique, permet au coopérant d'éveiller autour de lui des sympathies et de mieux comprendre l'âme marocaine » (Guide du nouveau coopérant au Maroc, 1976).

14. Ne serait-ce que parce qu'elle a constitué un élément discriminant majeur dans leur sélection scolaire.

Algérie, en Tunisie – et ailleurs dans le monde –, une version « tiers-mondiste » du socialisme qui vient à point nommé reprendre le flambeau des pays de l'Est en passe d'être décrédibilisés. Le vocable de développement permettra de subsumer pendant deux décennies au moins ces aspirations, indépendamment de la réalité des systèmes politiques mis en place.

Au tout premier plan de ces fresques mémorielles, on voit se dérouler les parcours individuels de jeunes gens, eux aussi à la recherche d'une émancipation. Émancipation personnelle, certes, mais qui s'inscrit néanmoins dans un mouvement collectif : celui d'une génération née aux alentours de la seconde guerre mondiale, qui a grandi dans le contexte de la reconstruction de l'Europe. Ils ont vécu la croissance économique de l'après-guerre, mais ils ont aussi éprouvé la pesanteur morale et le conservatisme politique de la société française des années 1950 et 1960. Pour ces jeunes gens, le passage à l'âge adulte passe nécessairement par une libération personnelle – certains parlent d'initiation ou de « déniaisement » – dans ses multiples dimensions : familiale, culturelle, politique, religieuse, affective... Pour certains, cette libération passe par le voyage « lointain », pour d'autres par l'expérience intellectuelle que procurent des études supérieures prolongées¹⁵, pour d'autres enfin, par l'engagement politique ou syndical. Or, partir en coopération, c'est précisément réussir l'assemblage de ces trois aspirations. Comme le remarque S. Guth, cet arrachement fait du coopérant « un être neuf, débarrassé de l'autorité familiale, de son statut, de son insertion sociale. Cette rénovation ou cette régénération semblera d'autant plus aisée qu'en l'absence de liens familiaux, le coopérant développera ses affinités. De la communalisation involontaire dans les liens du sang à la communalisation volontaire dans les relations électives, le coopérant verra s'opérer l'accomplissement de son moi de façon effective » (Guth, 1982 : 361).

La connaissance du Maghreb qu'ont les futurs coopérants avant leur départ est en général assez vague et la formation dispensée par l'administration française très succincte. Mais qu'ils soient issus de milieux chrétiens sociaux, qu'ils aient déjà fait le pas d'un engagement militant à gauche ou qu'ils aient simplement été étudiants à la fin des années 1950, la guerre d'Algérie a représenté pour la plupart un moment décisif. Trop jeunes ou bénéficiant de sursis pour études, beaucoup d'entre eux n'ont pas fait cette guerre. Mais elle a été le moment d'une prise de conscience aigüe et la source de bouleversements intimes : angoisse d'être appelés sous les drapeaux ; désarroi d'apprendre la mort d'hommes à peine plus âgés qu'eux ; colère de voir leur pays se comporter en oppresseur après avoir triomphé de l'occupation nazie ; enthousiasme d'assister à l'aboutissement d'une lutte de libération qu'ils soutiennent - en pensée sinon en actes - et de voir se mettre en place des régimes parés de toutes les vertus progressistes.

Lorsqu'ils arrivent en coopération, il leur semble alors que leur destin rencontre celui d'un pays tout entier, et au-delà, le sens même d'une histoire qui leur paraissait bloquée au Nord de la Méditerranée et qui leur semble en marche au Sud.

5. Divergences : du coopérant à l'étranger

La superposition étroite de ces deux expériences émancipatrices, cette impression de « participer à l'histoire » et ne plus la subir, peut en partie expliquer la force des souvenirs qu'a laissés cette période, parfois qualifiée de « plus belles années d'une vie ». En sens inverse, elle peut également éclairer l'ampleur des déceptions qui ont parfois marqué la fin

15. A une époque où celles-ci ne concernent qu'une faible minorité d'une classe d'âge (aux alentours de 5% de la classe d'âge des 18-24 ans au début des années 1960).

de ces expériences. Lorsque les « illusions » entretenues sur les pays de coopération se dissipent ou s'écorcent sérieusement, ce sont dans un même mouvement des histoires personnelles qui sont remises en cause, des parcours individuels qui perdent une partie de leur sens. S'en suivent des périodes difficiles sur le plan psychologique et des réinsertions tourmentées dans la société de départ. Cette évolution en deux temps est plus souvent perceptible en Algérie pour des raisons que l'on a évoquées plus haut. Mais même en Tunisie et au Maroc où le rapport au pays s'avère moins « passionnel », une telle évolution est clairement évoquée.

Il faut évidemment y voir l'effet d'une désillusion politique globale. Après l'enthousiasme de la découverte et de l'engagement personnel, nombreux sont ceux qui commencent à percevoir les dérives autoritaires des régimes maghrébins et l'abandon progressif des valeurs et des orientations prônées dans l'euphorie des indépendances. A l'intérieur même de l'Université, longtemps considérée comme un espace préservé¹⁶, les contestations durement réprimées de la fin des années 1960¹⁷ sont des avertissements sérieux d'une reprise en main et d'un rétrécissement des espaces d'expression.

Mais pour la plupart, la dimension politique n'est pas l'essentiel et le malaise est beaucoup plus global. Il est du au sentiment diffus d'une fermeture progressive de la société d'accueil, d'une « mise à distance », très diversement ressentie selon les individus et les contextes. Plusieurs témoins font état d'un moment difficile à saisir mais toujours douloureux à vivre où ils se sont sentis glisser du statut valorisant de coopérants à celui d'étranger. Ce tournant intervient vers le début des années 1970¹⁸. Plusieurs éléments se dégagent des témoignages qui aident à préciser le contexte de ce glissement progressif.

C'est tout d'abord la résurgence au Maghreb d'un discours nationaliste officiel, jusque là apparemment transcendé par une foi commune dans des idéaux progressistes et dans l'idéologie du développement. Progressivement, ce discours va commencer à être relayé par une partie de l'élite maghrébine, y compris dans le champ universitaire et intellectuel. Parfois, il sert simplement à dissimuler l'impatience qu'ont de jeunes universitaires maghrébins nouvellement formés à récupérer – comme cela est effectivement prévu par le projet même de la coopération – les postes occupés par les coopérants. Il peut être aussi ponctuellement l'expression d'un sentiment d'injustice de ces jeunes universitaires face à l'écart qu'ils constatent entre leurs modestes salaires et ceux, beaucoup plus élevés, de leurs « pairs », coopérants français. Mais ce discours n'en reste pas moins révélateur d'une évolution d'ensemble qui affecte tous les secteurs de la société. Comme si l'utopie de sociétés ouverte à toutes les énergies s'était progressivement épuisée, signant l'effritement d'un imaginaire partagé, d'une croyance dans un devenir universel commun, et laissant à jour des antagonismes jusque là neutralisés.

16. Et il le restera encore dans une certaine mesure, suivant les périodes (cf. Siino, 2004).

17. En Tunisie, répression et arrestation systématique des étudiants d'extrême gauche à partir de 1968, en Algérie répression et dissolution de l'Union Nationale des Etudiants Algériens en 1971, accusée d'être manipulée par le PAGS (ex-parti communiste), interdiction de l'Union Nationale des Etudiants Marocains en 1973 et arrestation de ses principaux dirigeants.

18. Le fait de centrer son essai sur la dimension politique de l'engagement de ceux qu'elle classe dans la catégorie « pieds-rouges » et de vouloir instaurer une coupure excessivement nette avec les coopérants pousse Catherine Simon à situer l'origine de cette cassure en 1965, au moment du coup d'État de Boumediene (Simon, 2009). Mais pour la plupart des témoins interrogés, cette date ne fait pas réellement sens. Recensé comme « pied-rouge » dans son enquête, Paul Oriol (qui rejette cette appellation) écrit : « la majorité des Français qui travaillaient alors en Algérie est restée à son poste et n'a pas été inquiétée [...]. Pour eux, le 19 juin 1965 n'a pas été une cassure » (<http://pauloriol.over-blog.fr/150-index.html>).

Une autre composante de cette évolution est l'arabisation. Renforcée dans l'enseignement supérieur, à partir du début des années 1970, elle est la conséquence logique d'un processus déjà à l'œuvre depuis les indépendances, dans l'administration d'État par exemple. Mais elle est plus que cela. Il s'agit d'une affirmation culturelle au sens large, dans laquelle la langue est conçue comme le marqueur d'un substrat ethnico-religieux « arabo-islamique » que proclament les constitutions des trois pays du Maghreb. Raison pour laquelle, sans doute, l'un des rares coopérants français parfaitement arabisant se verra refuser – sans véritable explication – le droit d'enseigner l'arabe, cette tâche pouvant être par ailleurs confiée à des enseignants proche-orientaux, arabes et musulmans. La mise en place au sein des universités d'un système de doubles filières – arabophone et francophone – vient concrétiser le début d'une fracture qui ne sépare pas seulement les coopérants du reste de la communauté universitaire, mais divise cette communauté elle-même en deux camps. Assignés de fait à l'un de ces camps, les coopérants sont alors les témoins impuissants d'affrontements parfois violents et d'une délégitimation de leurs pairs francophones, dont ils ne comprennent pas toujours très bien les enjeux proprement sociaux.

Enfin, s'agissant d'une classe d'âge relativement homogène, les relations interpersonnelles ne sont pas à l'abri d'évolutions « naturelles » qui distendent les liens noués dans les premières années de présence et contribuent à affaiblir le sentiment d'une collectivité partagée. Le mariage, la stabilisation familiale et professionnelle des individus, coopérants d'une part, maghrébins de l'autre, contribuent à réinstaurer des frontières jusque là plus ou moins estompées. La mixité – y compris, jusqu'à un certain point, entre jeunes hommes et femmes – pouvait se concevoir tant qu'elle se pensait comme l'expression d'une fraternité retrouvée entre les peuples. Mais dès lors qu'il s'agit du choix d'un conjoint, les barrières socio-culturelles redeviennent plus étanches, la décision de les franchir impliquant alors des choix de vie majeurs (conversion à l'islam, prise de la nationalité). Si certains témoins déclarent avoir envisagé un séjour de longueur indéfinie dans la société d'accueil, plus rares sont ceux qui font le pari de l'acceptation sociale de tels choix¹⁹.

Cette ambivalence de l'expérience de la coopération, avec ses difficultés et ses déconvenues, ne s'exprime cependant pas sur le mode du regret et du désenchantement chez ceux qui en témoignent²⁰. En effet, pour beaucoup de ces jeunes universitaires coopérants, l'expérience humaine s'y mélange étroitement à la formation intellectuelle, conférant ainsi à leur parcours une dimension formatrice originale que beaucoup ressentent au moment même où ils la vivent et dont ils ont encore conscience aujourd'hui, en fin de leur vie professionnelle.

6. Bousculer les frontières des disciplines

Cette formation dans et par le contexte de la coopération est aujourd'hui revendiquée par la plupart comme un moment majeur de l'apprentissage de leur métier d'enseignant-chercheur.

19. Même s'il est difficile d'avoir une idée exacte de cette acceptation, on peut néanmoins relever des manifestations publiques de désapprobation, ainsi par exemple la dénonciation par l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes du mariage de Tunisiens avec des étrangères et des « préjugés flagrants qui en résultent » pour la société tunisienne. (cf. « Les mariages mixtes en Tunisie », *Confluent*, n°35, novembre 1963, p. 855).

20. Comme le fait remarquer Sylvie Thénault dans sa recension du livre de Catherine Simon sur les « pieds-rouges », (*Revue Internationale des Livres et des Idées*, n°14, novembre-décembre 2009), les lectures en terme de *désenchantement* (titre commun aux livres de C. Simon, 2009 et A. Hanssen, 2000) renvoient plus au regard porté a posteriori par les auteurs sur cette période, à la lumière du devenir des pays décolonisés, qu'à la perception réelle des acteurs de cette histoire qui ne l'expriment que rarement en ces termes.

L'une des caractéristiques les plus frappantes de ces parcours intellectuels est une tendance à reconsidérer les frontières classiques des disciplines des sciences humaines et sociales dont ils sont issus, à bousculer ces frontières et à aller chercher ailleurs, à emprunter à d'autres cadres et à d'autres méthodes. Plus peut-être que le résultat d'un effort conscient et théorisé de pluridisciplinarité, il s'agit plutôt d'un effet immédiat du contexte, auquel on peut trouver plusieurs raisons.

On a dit plus haut qu'en raison même de leur formation, ces jeunes *social scientists* sont particulièrement sensibles aux transformations des sociétés du Maghreb. Or, ce qu'ils voient – ou croient voir – à l'œuvre ne sont pas de simples évolutions à la marge, il s'agit d'une transformation totale, d'une mutation systémique des sociétés. Exprimé avec les catégories de l'époque, c'est tout ensemble le passage du « système colonial » à la formation « d'États modernes », de la « tradition » à la « modernité », d'un mode de production « impérialiste » prédateur au « développement », bref, une transformation d'une telle ampleur qu'il semble impossible d'en rendre compte au moyen d'une seule discipline. S'ajoute à cela que peu d'études en sciences sociales ayant été réalisés auparavant – et a fortiori dans le contexte du Maghreb indépendant –, le terrain est quasi vierge. Il s'agit donc d'observer la réalité dans sa totalité et toutes les approches sont bonnes pour en rendre compte : s'intéresser à l'histoire longtemps ignorée de ces pays, aux espaces physiques et aux communautés humaines, aux doctrines politiques et aux orientations économiques, à la littérature, faire de l'observation participante, etc. Il y a là un mouvement plus spontané que réfléchi, mais qui marque profondément la pratique de cette coopération intellectuelle. Certains domaines comme par exemple la recherche urbaine bénéficient à l'évidence de ce contexte et sont, jusqu'à aujourd'hui, des clés d'entrée privilégiées sur le terrain maghrébin²¹.

Une deuxième raison, complémentaire de la première, est attestée par de nombreux témoignages. Dans bien des cas, ces jeunes intellectuels se retrouvent à des postes d'observations privilégiés auxquels ils n'auraient jamais pu accéder en France à ce stade de leur carrière. Leur statut d'expert leur donne accès à la haute administration et au personnel politique au plus haut niveau. Parfois, c'est l'institution universitaire elle-même qui leur fournit cet accès direct, puisqu'une de leurs missions majeures est précisément de former les nouvelles élites nationales²². Depuis ces postes stratégiques dans lesquels ils sont à la fois acteurs et observateurs, la masse d'informations qui les environne est si riche et diversifiée (depuis les statistiques les plus stratégiques jusqu'aux confidences privées des hauts fonctionnaires en passant par l'observation quotidienne) qu'elle ne peut être analysée avec les outils d'une seule discipline.

Enfin, cette remise en cause des frontières disciplinaires classiques renvoie à la perception d'un paradoxe : les coopérants viennent travailler à l'émancipation de sociétés désormais indépendantes, mais leurs outils théoriques et méthodologiques sont ceux de disciplines forgées au Nord, et qui pour certaines sont entachées du soupçon d'une collaboration

21. Ce n'est sans doute pas par hasard que l'une des principales équipes françaises de recherche sur le monde arabe, consacrée à la recherche urbaine pluridisciplinaire (URBAMA - Centre d'Études et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe, Tours) a été fondée et longtemps animée par deux anciens coopérants, Pierre Signoles et Jean-François Troin.

22. Y compris parfois celles qui formeront l'armature répressive des régimes du Maghreb. Certains ont ainsi pour étudiants des hauts fonctionnaires du Ministère de l'intérieur, que ce soit à l'ENA de Tunis ou de Rabat, ou à la Faculté de Droit d'Alger et peuvent ainsi combiner un regard « extérieur » (critique) et « intérieur » (plus compréhensif, au sens sociologique du terme), ce qui ne va pas sans ambiguïté.

objective avec l'entreprise coloniale²³. Les jeunes intellectuels coopérants en conçoivent ainsi une inclinaison naturelle, sinon à « déconstruire » leurs disciplines d'origine, du moins à ne pas de laisser enfermer dans des paradigmes préfabriqués. La difficulté à analyser une réalité mouvante et inédite avec les outils et les typologies qu'ils ont hérités de leurs maîtres les pousse à rechercher de nouvelles approches, censément plus adaptées aux réalités des pays étudié. Cette propension est par ailleurs encouragée, voire impulsée par les autorités universitaires et politiques des pays d'accueil.

7. Liberté académique sous surveillance

Les effets en retour de ce contexte particulier peuvent s'avérer suffisamment puissants pour requalifier pour un temps certaines disciplines. C'est particulièrement le cas dans le contexte de l'Algérie « révolutionnaire » des années 1960-70. Pour ne prendre que deux exemples particulièrement frappants, le droit et la sociologie semblent fonctionner, dans le contexte de la coopération en Algérie, à front renversé de leur statut académique en France.

Considéré comme une discipline conservatrice, peu encline à la réflexivité et à l'introspection, le droit a la réputation de se cantonner à une transmission rigide d'un corpus de connaissance. Mais dans le cadre de l'Algérie indépendante, et notamment à partir de la réforme de 1971, les juristes algériens ou coopérants se sentent légitimés par le contexte à revisiter de façon critique les instruments de la science juridique et plus seulement à les transmettre. Jusque là peu ouvert à l'innovation pédagogique et scientifique, le droit se transforme en une discipline critique, une discipline du « dévoilement » des rapports de force. On remet en cause ses bases même, on l'ouvre aux autres disciplines, on promeut une pédagogie progressiste... Bref, le droit tente de devenir une discipline révolutionnaire, parce qu'il est censé construire la charpente d'un « État révolutionnaire »²⁴.

La sociologie, en revanche, qui dans les années 1960 est en train de gagner en France une image contestataire, celle d'une discipline de terrain, attentive aux réalités sociales et rapide à s'en faire l'écho, connaît un sort quasi inverse. Comme l'observe Rachid Sidi Boumedine dans ce volume, les autorités ne lui demandent pas de s'intéresser à la société réelle, de s'immerger dans le terrain et d'analyser les problèmes, mais plutôt de fournir à l'État des cadres intermédiaires imprégnés d'idéologie officielle. C'est aussi ce que rappelle ailleurs Kamel Chachoua : discipline étatique et bureaucratique, la sociologie est de fait considérée par les étudiants comme formant avant tout aux « métiers de l'administration, des sociétés nationales et des établissements publics, ou permet même l'intégration des écoles supérieures de police et de gendarmerie ». Pour l'État, elle est perçue comme une « fabrique de décolonisateurs » (Chachoua, 2010 : 141)²⁵. Si certains refusent de se borner à satisfaire à cette demande et entreprennent d'étudier plus en profondeur le pays où ils sont installés, c'est au prix d'une certaine clandestinité et avec beaucoup de précautions²⁶.

23. Ainsi l'ethnographie et l'histoire, « contaminées par l'idéologie colonialiste », selon les termes du projet algérien de réforme de l'enseignement supérieur en 1971. Cité par K. Chachoua (2010 : 141).

24. A propos de la réforme des études juridiques de 1971 et aux aléas de sa mise en œuvre, voir le récit personnel qu'en fait M. Miaille dans « Le volontarisme à l'épreuve : la refonte des études juridiques algériennes en 1971 », in *Le débat juridique au Maghreb* (2009).

25. Point commun avec la science politique, censée « préparer des gens à assurer le fonctionnement de la machinerie d'intervention gouvernementale, dans les différents secteurs et aux différents niveaux d'application » (cf. la contribution de Jean-Claude Vatin dans ce volume).

26. Voir la contribution de Jean Peneff dans ce volume.

Liberté académique surveillée, très surveillée même – comme certains auront parfois l’occasion de s’en rendre compte ! –, mais liberté néanmoins qui fait de l’université un espace à part, une « bulle » relativement préservée des pressions politiques et idéologiques. Tout se passe comme si, placés en position de force par l’importance de leur mission de formation aux yeux des nouveaux États – par ailleurs globalement autoritaires –, les coopérants de l’enseignement supérieur échangeaient leur expertise contre une certaine autonomie (pédagogique et scientifique). Cette liberté académique, incomparable là aussi à celle dont ils auraient pu jouir en France, permettait dès lors l’innovation et le foisonnement des approches.

De cette confrontation-adaptation au contexte intellectuel de la coopération, il résulte au bout de quelques années des profils parfois atypiques par rapport aux standards de l’université française de l’époque. Ce qui n’ira pas sans poser de problème pour ceux, non-statutaires, qui tenteront de s’y intégrer, une fois de retour en France. De ce point de vue, il faut souligner l’ouverture relative du CNRS qui, plus que l’université, saura reconnaître la valeur de ces parcours « hors norme », en distinguer l’originalité et en faciliter la réinsertion scientifique. A l’université, la réintégration est plus délicate, et ceux des coopérants qui entendent concilier une carrière classique au sein de leur discipline avec une spécialisation « maghrébine » seront souvent contraints à une « double vie » intellectuelle.

8. Reconstruire le regard savant

Au terme d’une première et rapide lecture transversale de ces sources mémorielles sur le temps de la coopération, il serait évidemment prématuré de prétendre tirer des conclusions ; il s’agit plutôt de souligner la richesse et le caractère ouvert d’un corpus qui invite à des analyses plus ciblées. Il faut aussi en souligner les manques, le plus criant étant sans doute – à ce stade – le trop faible nombre d’entretiens avec des témoins maghrébins de cette période. Leurs témoignages et leurs analyses sont pourtant une composante indispensable pour prolonger l’enquête et appréhender dans toute sa complexité la construction du champ intellectuel franco-maghrébin qui se dessine à cette époque.

Cette première lecture conduit néanmoins à s’interroger sur la pertinence de la catégorie même de « coopérant » pour réfléchir aux effets en retour de cette période. En d’autres termes, peut-on parler d’une génération de coopérants français au Maghreb au sens où Jean-François Sirinelli identifie une génération intellectuelle de la guerre d’Algérie (Sirinelli, 1999) ? Probablement pas, pour des raisons qui tiennent à la fois à la composition objective de l’ensemble d’individus que recouvre cette appellation et à la perception subjective que ceux-ci ont de leur existence collective.

On l’a dit au début de ces lignes, il s’agit d’une population composite, aux statuts divers, et dont l’expérience vécue a fortement varié du fait de la diversité des espaces concernés et surtout de la longue durée sur laquelle elle s’est déroulée. Parmi les rares témoignages écrits, il suffit de lire en parallèle celui d’un coopérant en poste en Tunisie dans les années 1960 (Fouchard, 2001) et ceux du « dernier coopérant français en Algérie » rentré en France en 1994 (Durand, 1997) pour mesurer la difficulté de comparer des parcours intervenus à trois décennies d’intervalle. De fait, si les récits écrits sur cette période sont si rares, ce n’est certainement pas du fait de l’oubli : les témoignages oraux recueillis au cours de cette enquête montrent au contraire la force et l’intensité des souvenirs, le désir d’en transmettre le contenu tout à la fois humain, intellectuel, émotionnel, politique... Mais il s’agit visiblement d’une mémoire qui ne s’inscrit pas spontanément dans un cadre collectif. Même si des

contacts individuels ont pu être maintenus entre anciens coopérants universitaires, il n'existe apparemment à ce jour aucun regroupement de type associatif ou autre, se voulant porteur d'une identité et d'une mémoire commune²⁷.

Une autre raison de la difficulté à se penser en tant que groupe tient sans doute également à une contradiction inhérente au statut du coopérant et à la finalité de sa mission : en tant que membre d'un collectif censé contribuer à l'autonomie des pays assistés, celui-ci n'a en effet d'autre raison d'être que de travailler à sa propre disparition (c'est-à-dire son retour en France), d'autre horizon que d'acquiescer la certitude d'être devenu inutile une fois remplacé. Il est donc plus facile, y compris sur le moment, de penser la coopération comme une expérience humaine et intellectuelle personnelle et singulière. Une telle posture permet, sinon d'aller jusqu'à envisager une installation définitive dans le pays – ce que plusieurs ont néanmoins fait –, du moins de ne pas fixer au séjour d'échéance précise. Et dans la plupart des cas, les raisons du retour tiennent moins au sentiment d'avoir rempli son contrat (et donc d'être devenu superflu), qu'à des considérations personnelles (familiales, universitaires, professionnelles).

Mais si le statut de coopérant n'a pas en tant que tel créé d'effet générationnel identifiable, les témoignages des jeunes intellectuels qui en ont fait l'expérience confirment néanmoins un fait majeur : le temps de la coopération a été l'une des matrices majeures de la formation de ceux qui allaient devenir dans les décennies suivantes, les spécialistes français du Maghreb, et plus largement du monde arabe. De ce point de vue, leur expérience est à rapprocher de tous ceux qui ont vécu une autre forme de coopération scientifique en animant, à la même époque et plus tard, les centres français de recherche dans le monde arabe (au Caire, à Beyrouth et Damas). Nombre d'entre eux ont d'ailleurs connu successivement les deux expériences, dans une série d'aller-retour entre la France, le Sud et l'Est de la Méditerranée. C'est de ce vivier que sont sortis la plupart de ceux qui ont occupé des fonctions de recherche et d'enseignement au sein d'institutions de recherche sur le monde arabe et musulman en France, qui les ont eux-mêmes parfois créés, et, à un moment où à un autre, les ont dirigées. Pour ne prendre qu'un seul exemple, l'historien André Raymond, coopérant en Tunisie (1957-59) a dirigé par la suite l'Institut Français d'Etudes Arabes de Damas (1969-75), fondé l'Institut de Recherches et d'Etudes du Monde Arabe et Musulman d'Aix-en-Provence dont il a été le premier directeur (1986-89)²⁸. On voit ainsi comment le déplacement géographique de la coopération peut s'avérer le prélude de vocations dans lesquelles le contexte, l'engagement politique et les options épistémologiques se combinent pour produire des parcours intellectuels originaux.

Ce moment liminaire revêt aussi une importance particulière dans la mesure où la période de la coopération est aussi celle où se construit un nouveau regard sur la réalité des sociétés de l'Afrique du Nord. Celui qui prévalait au temps de la domination coloniale étant révolu, il convient d'en construire un autre, et c'est ce que contribuent à faire ces jeunes *social scientists* « de passage ». Ce regard se construit avec les ressources théoriques et pratiques des sciences sociales disponibles à l'époque, sur une expérience personnelle voire intime, et dans le cadre d'une vision du monde conditionnée par un contexte politique global. Ce renouvellement du regard revient à poser une question fondatrice de toute la démarche anthropologique, celle de l'altérité : qui est cet autre qu'on appelait auparavant « l'indigène »

27. Le seul site internet qui revendique cette vocation (<http://coopérant.algerie.free.fr/>) est visiblement l'expression d'une initiative individuelle et le caractère très limité de son contenu ne le distingue guère des sites personnels dans lesquels l'épisode de la coopération constitue une sous-partie.

28. Une liste exhaustive des parcours comparables serait longue. Pour ceux qui font partie des témoins interrogés ou sont contributeurs à cet ouvrage, cf. la liste en annexe 2.

ou le « musulman » et quel rapport entretenons-nous avec lui ? Dans le contexte maghrébin, cette question se pose en des termes exacerbés, ceux de « l'altérité proche » (Colonna, 1991). Impossible en effet de ne pas tenir compte d'une évidente proximité : celle qui facilite les contacts, la communication, qui donne l'impression de l'entre-soi et de la connivence, mais qui rappelle aussi la pesanteur et l'aliénation culturelle due à la colonisation. Tout aussi impossible de ne pas sentir les barrières manifestes, les discontinuités culturelles, linguistiques, symboliques, les ruptures de communication lorsqu'elles interviennent. Selon que l'on choisit de voir certaines choses et d'être aveugle à d'autres, on pourra juger qu'une décolonisation réussie se mesure au degré d'identité que l'on a réussi à préserver ou bien, à l'inverse, à la quantité d'altérité que devaient récupérer les anciens colonisés pour devenir eux-mêmes. C'est en partie sur cette tension que s'est re-construit le regard savant sur le Maghreb – et plus généralement sur le monde arabe – dans les décennies qui ont suivi le temps de la coopération.

Références bibliographiques

- Aron Henri, 1972, « Les coopérants enseignants au Maroc », *Tiers-Monde*, 1972, tome 13 n°51, p. 559-573.
- Chachoua Kamel, 2010, « La sociologie en Algérie. L'histoire d'une discipline sans histoire », in E. Kienle (dir.), *Les sciences sociales en voyage, L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient vus d'Europe, d'Amérique et de l'intérieur*, Paris, Karthala/Iremam, p.135-155.
- Colonna Fanny (dir.), 1991, « Sciences sociales, sociétés arabes », *Peuples Méditerranéens*, n°54-55.
- Durand Joseph, 1997, *Itinéraire du dernier coopérant français en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 141 p.
- Etienne Bruno, 1968, *La coopération culturelle franco-maghrébine 1967*, Annuaire de l'Afrique du Nord, Editions du CNRS, pp. 115-160.
- Etienne Bruno, 1968, *Les problèmes juridiques des minorités européennes au Maghreb* ; préf. de Maurice Flory, Paris : Ed. du Centre national de la recherche scientifique, 414 p.
- De Negroni François, 1977, *Les colonies de vacances : portrait du coopérant français dans le Tiers-Monde*, Paris, Hallier (réédition l'Harmattan, 2007).
- Descamps Florence, 2005, « Et si on ajoutait l'image au son ? Quelques éléments de réflexion sur les entretiens filmés dans le cadre d'un projet d'archives orales », *La Gazette des Archives, revue de l'Association des archivistes français*, mars 2005, n° 196, pp. 95-122.
- Flory Maurice, 1973, « Schéma pour une étude idéologique de la Coopération », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Pce, Edisud, p. 331-342.
- Gadant Monique, 1995, *Parcours d'une intellectuelle en Algérie. Nationalisme et anticolonialisme dans les sciences sociales*, Paris, L'Harmattan.
- Grandguillaume Gilbert, 1995, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose, 214 p.
- Grossetti M., 1986, « Enseignants en coopération ; Aperçus sur un type particulier de trajectoires sociales », *Revue Française de Sociologie*, XXVII, pp. 133-148.
- Guth Suzie, 1984, *Exil sous contrat. Les communautés de coopérants*, Paris, Silex Editions, 480 p.
- Hanssen Alain, 2000, *Le désenchantement de la coopération*, Paris, L'Harmattan, 173 p.

- Henry Jean-Robert, 2009, « La recomposition des savoirs au Maghreb à l'époque de la coopération », *L'Année du Maghreb*, V, Paris, CNRS Editions, 573-587.
- Hessel Stéphane, 1970, « De la décolonisation à la coopération », *Esprit*, 7-8, juill-août 1970, p. 5-12.
- Kadri Aïssa (dir.), 1999, *Parcours d'intellectuels maghrébins : scolarité, formation, socialisation et positionnements*, Paris, Karthala/Institut Maghreb-Europe, 428 p.
- Le débat juridique au Maghreb. De l'étatisme à l'Etat de droit*, Etudes en l'honneur d'Ahmed Mahiou réunies par Y. Ben Achour, J-R.Henry, R.Mehdi, Paris, Publisud-Iremam, 2009.
- Simon Catherine, 2009, *Algérie, les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, Paris, La Découverte.
- Sirinelli Jean-François, 1999, « Les intellectuels français en guerre d'Algérie », in J-P. Rioux et J-F. Sirinelli (dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Paris, Editions Complexe.
- Vatin Jean-Claude, 2009, « Sur le droit post-colonial : la Revue Algérienne... », in *Le débat juridique au Maghreb. De l'étatisme à l'Etat de droit*, Etudes en l'honneur d'Ahmed Mahiou réunies par Y. Ben Achour, J-R.Henry, R.Mehdi, Paris, Publisud-Iremam.

ANNEXE 1

Liste des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sur le temps de la coopération au Maghreb

- Baduel Pierre-Robert, né en 1944, sociologue, directeur de recherche au CNRS, Tunisie : 1969-1979.
- Bellosta Hélène, née en 1946, historienne des sciences arabes, professeur du secondaire (mathématiques) puis directeur de recherche au CNRS, Tunisie : 1969-1971.
- Ben Achour Yadh, né en 1945, juriste, professeur à l'université de Tunis, ancien doyen de la Faculté de droit de Tunis.
- Bencheikh Majid, né en 1937, juriste (droit international), professeur à l'université d'Alger, ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger.
- Bernard Chantal, née en 1937, économiste, maître de conférence, Algérie : 1967-1977.
- Borella François, né en 1932, juriste, professeur d'université, Algérie : 1962-1966.
- Borella Marie-Claire, juriste (avocate), Algérie : 1962-1966.
- Bras Jean-Philippe, né en 1951, juriste, professeur d'université, Tunisie/Maroc : 1976-1978/1987-1989.
- Budin Jacques, né en 1939, ingénieur, Algérie : 1959 puis (1964-1983).
- Burgat François, né en 1948, juriste et politologue, directeur de recherche au CNRS, Algérie (Constantine) : 1973-1980.
- Camau Michel, né en 1940, juriste et politologue, directeur de recherche au CNRS et professeur d'université, Tunisie : (1966-1968)(1976-1980)(1982-1987).
- Carlier Omar, né en 1943, historien et politologue, professeur d'université à Oran, Algérie : 1969-1994.
- Cesari Bernard, né en 1945, informaticien/économiste, Algérie : 1978-1980.
- Chaker Salem, né en 1950, linguiste, professeur d'université, enseignant à l'université d'Alger, 1973-1981.

Chevaldonné François, né en 1929, sociologue, professeur d'université, Maroc/Algérie : 1958-1963/1963-1980.

Chevalier Jean-Marie, né en 1941, économiste, professeur d'université, Algérie/Maroc : 1966-1970/1971-1973.

Choukroun Jacques, né en 1946, historien du cinéma, professeur d'université.

Clement Jean-François, né en 1942, philosophe/journaliste, Maroc : 1966-1969.

Côte Marc, géographe, professeur d'université, Algérie (Constantine) : 1959-1961 puis 1964-1994.

Côte Anne, enseignante (français), Algérie (Constantine) : 1959-1961 puis 1964-1994.

Elies Monique, née en 1946, juriste, maître de conférence, Algérie : 1966-1974.

Enckell Pierre, né en 1937, journaliste, Algérie : 1963-1973.

Etienne Bruno, né en 1937, politologue, professeur d'université, Algérie/Maroc : 1959-1961 puis 1966-1974/1977-1980.

Flory Maurice, né en 1925, juriste, professeur d'université, Maroc.

Gallissot René, né en 1934, historien, professeur d'université, Maroc : à partir de 1956 ; Algérie : 1960 puis 1962-1967.

Garcin Jean-Claude, né en 1934, historien, professeur d'université, Tunisie/Algérie : 1959-1961/1967-1970.

Gourdon Hubert, juriste, professeur d'université, Algérie : 1967-1976.

Granguillaume Gilbert, né en 1932, linguiste et anthropologue, Algérie : 1966-1973.

Henry Jean-Robert, né en 1943, juriste, directeur de recherche au CNRS, Algérie : 1963-1965 puis 1967-1977.

Jarry Yves, né en 1939, Ministère algérien de l'agriculture, Algérie : 1964-1980.

Leca Jean, né en 1935, politologue, professeur d'université, Algérie : 1962-1968.

Lorcerie Françoise, née en 1946, linguiste et politologue, directeur de recherche au CNRS, Algérie : 1972-1977.

Mahiou Ahmed, né en 1936, juriste, directeur de recherche au CNRS, ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger.

Marié Michel, né en 1931, sociologue et urbaniste, directeur de recherche au CNRS, Algérie : 1959-1962.

Mazet-Garcin Françoise, née en 1936, professeur du secondaire, Tunisie / Algérie, 1959-1964/1967-1970.

Miaille, Michel, né en 1941, juriste, professeur d'université, Algérie : 1970-1974.

Morin Georges, né en 1942, instituteur, inspecteur général de l'Éducation nationale, Algérie : 1960-1966.

Mouton Jean-Denis, né en 1952, juriste, professeur d'université, Algérie : 1974-1976.

Naciri Mohamed, géographe, professeur d'université.

Nahmias Claude, née en 1941, éducatrice et documentaliste, Algérie : 1962-1982.

Oriol Paul, médecin, Algérie : 1964-1972.

Pandolfi Paul, anthropologue, professeur d'université, Algérie : 1977-1983 puis 1985-1988.

Pechevis Michel, médecin, Algérie : 1964-1968.

Peneff Jean, né en 1939, sociologue, professeur d'université, Algérie : 1968-1971.

Pierre Michel, né en 1946, historien et diplomate, Algérie : 1988-1992.

Pouillon François, né en 1943, anthropologue, directeur d'études à l'EHESS, Tunisie : 1969-1971.

Raymond André, né en 1925, historien, professeur d'université, Tunisie : 1947-1951 (enseignant avant l'indépendance) puis 1957-1959 (coopérant).

Siblot Paul, né en Algérie en 1945, linguiste, professeur d'université, Algérie : 1962-1983.

Siblot Dalila, née en 1945, en Algérie jusqu'en 1983.

Tozy Mohamed, né en 1956, politologue, professeur d'université.

Triaud Jean-Louis, né en 1940, historien, professeur d'université, Côte d'Ivoire/Niger : 1967-1969/1971-1977.

Troin Jean-François, né en 1934, géographe, professeur d'université, Maroc : 1959 puis 1962-1972.

Valensi Lucette, née en Tunisie en 1936, historienne, professeur d'université.

ANNEXE 2

La coopération au Maghreb, vivier de la recherche sur le monde arabe et musulman

Liste des témoins interrogés ou contributeurs au colloque des 1, 2 et 3 octobre 2009 ayant eu la responsabilité d'institutions de recherche et de formation sur le monde arabe.

Pierre-Robert Baduel, directeur d'URBAMA (Tours), puis de l'IRMC (Tunis).

Jean-Philippe Bras, directeur de l'IRMC (Tunis) puis de l'IISMM (Paris).

François Burgat, membre de l'IREMAM (Aix-en-Provence), directeur du CEFAS (Yémen) et de l'IFPO (Damas, Beyrouth, Amman).

Michel Camau, directeur de l'IREMAM (Aix-en-Provence), puis de l'IRMC (Tunis), responsable de la formation doctorale « Monde arabe » en science politique, Aix-en-Provence.

Bruno Etienne, créateur du DEA de science politique « Monde arabe », Aix-en-Provence.

Maurice Flory, directeur du CRESM (Aix-en-Provence).

René Gallissot, fondateur et directeur de l'Institut Maghreb-Europe, Paris VIII.

Jean-Claude Garcin, responsable du DEA « Monde arabe », Faculté de Lettres d'Aix-en-Provence.

Jean-Robert Henry, Directeur adjoint de l'IREMAM (Aix-en-Provence).

Jean Leca, directeur scientifique de la revue Maghreb-Machrek Monde arabe, président du Comité scientifique de l'IREMAM.

Ahmed Mahiou, doyen de la Faculté de droit d'Alger puis directeur de l'IREMAM (Aix-en-Provence).

André Raymond, fondateur et directeur de l'IREMAM (Aix-en-Provence), directeur de l'IFEAD (Damas).

Jean-Louis Triaud, directeur de l'Institut d'Etudes Africaines (Aix-en-Provence).

Jean-François Troin, directeur d'URBAMA (Tours).

Lucette Valensi, directrice du CRH (EHESS).

Jean-Claude Vatin, membre de l'IREMAM, puis directeur du CEDEJ (Le Caire).